



Eidgenössisches Amt für Umweltschutz  
Office fédéral de la protection de l'environnement  
Ufficio federale per la protezione dell'ambiente

0 031 / 61 11 11

5.31  
5.35  
Du/fg

Polizeiabteilung	
+ - 2. FEB. 1973 +	
V 323.3 -	

3003 Berne, le 1er février 1973

Bh

Groupe interdépartemental de coordination pour les questions de protection de l'environnement en relation avec les organisations internationales

Messieurs,

Suite à notre lettre du 9 janvier 1973 nous portons ci-dessous à votre connaissance l'ordre du jour proposé pour la prochaine séance du Groupe fixée au

14 février 1973 à 14.00 h.

Salle de conférences de la Division de l'agriculture  
Laupenstrasse 25, Rez-de-chaussée

1. Approbation de l'ordre du jour.
- X 2. Examen du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 1972.
- X 3. Préparation de la réunion du Comité de l'environnement de l'OCDE des 21, 22 et 23 février 1973.
4. Première session des Conseillers des gouvernements des pays membres de l'ECE pour les problèmes de l'environnement, 2 - 6 avril 1973, Genève.
5. Brève orientation sur les travaux préparatoires de la première Conférence ministérielle relative aux questions européennes d'environnement, Vienne, 28 - 30 mars 1973.
6. Brève orientation sur la mise sur pied du mécanisme des Nations Unies pour l'environnement.
7. Désignation du successeur de M. Trivelli au sein du Groupe sectoriel de l'OCDE sur la présence non délibérée de composés chimiques dans l'environnement.
8. Divers et propositions individuelles.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Office fédéral de la protection  
de l'environnement  
Le directeur suppléant:

Annexes:

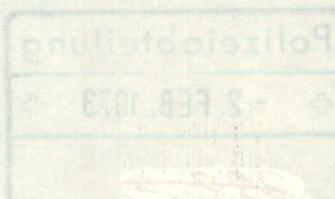
- Procès-verbal de la séance du Groupe du 16 octobre 1972
- Ordre du jour de la 7<sup>e</sup> session du Comité de l'environnement de l'OCDE

Distribution: voir au verso

.1..

PL

Distribution



Département politique fédéral  
Direction des organisations  
internationales  
3003 Berne

Section de la protection de  
la nature et du paysage  
Inspection fédérale des forêts  
3000 Berne 14

Service fédéral de  
l'hygiène publique  
3001 Berne

Division de la science  
et de la recherche  
3000 Berne 21

Division de la Police  
du Département fédéral  
de Justice et Police  
3003 Berne

Division du commerce  
du Département fédéral  
de l'économie publique  
3003 Berne

Ba; Fe; Bö; Mü; PD; Du.

Station de recherches  
de chimie agricole  
3097 Liebefeld

Bureau du délégué aux  
questions conjoncturelles  
3003 Berne

Office fédéral de  
l'économie hydraulique  
3001 Berne

Le Délégué pour l'aménage-  
ment du territoire  
Département fédéral de  
Justice et Police  
3003 Berne

Délégation suisse auprès  
du Conseil de l'Europe  
F - 67 Strasbourg

Délégation suisse près  
l'O C D E  
F - 75 Paris 7<sup>e</sup>

.//..

Paris, le 3 janvier 1973.

ENV/A(73)1

Barème 2

Or. angl./fr.

COMITE DE L'ENVIRONNEMENT

7ème Session

qui aura lieu au Siège de l'OCDE à Paris  
les 21, 22 et 23 février 1973  
à 10h30 et 15 heures

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Mercredi 21 février

1. Election du Président et du Bureau
2. Approbation du projet d'ordre du jour ENV/A(73)1
3. Approbation du compte rendu succinct ENV/M(72)3  
de la 6ème session
4. Exposé sur les événements intervenus depuis ENV/A(73)1  
la 6ème session
5. Examen des activités en cours du Comité:
  - (i) Rapports annuels des organes ENV(73)1  
subsidiaires du Comité ENV(73)2  
ENV(73)3  
ENV(73)4  
ENV(73)5
  - (ii) Rapports à la disposition du Comité
  - (iii) Rapports qui pourraient être mis en diffusion générale
  - (iv) Rapport intérimaire à soumettre au Conseil
6. Enquête sur les véhicules à moteur et leur incidence sur l'environnement:
  - (i) Rapport final du Groupe ad hoc: ENV(72)25  
La pollution atmosphérique et le bruit U/ENV/72.20  
causés par les véhicules automobiles:  
implications pour la politique suivie  
par les pouvoirs publics

\* Les documents figurant dans la série (73) ainsi que les notes se référant à cet ordre du jour seront diffusés aussitôt que possible en janvier.

| (ii) Extension éventuelle de l'enquête  
Le véhicule à moteur et les ressources  
naturelles ENV(72)28

Jeudi 22 février

7. Mise en oeuvre des "Principes directeurs" et  
procédures de notifications et de consultations:

(i) Programme de travail concernant la mise  
en oeuvre des "Principes directeurs":  
Résultats de la réunion de la Commission ENV(73)6

(ii) Propositions relatives aux notifications  
et consultations futures:

(a) Evaluation de la présente procédure  
de notifications et de consultations  
sur les mesures relatives aux  
substances ayant une incidence sur  
l'homme ou son environnement  
C(71)73)Final7

(b) Poursuite de la procédure et  
extension éventuelle à d'autres  
mesures relatives à l'environnement

(c) Notifications et consultations  
relatives aux "Principes directeurs"

8. L'Energie et l'Environnement

(i) Implications de nature politique suite à l'étude  
sur la pollution atmosphériques résultant  
de l'emploi des combustibles dans les  
installations fixes ENV(73)8

(ii) Rôle du Comité de l'Environnement  
dans le cadre de l'étude de l'OCDE  
sur l'énergie ENV(73)9

Vendredi 23 février

9. Travaux futurs:

(i) Relations entre les problèmes de  
l'environnement et la croissance  
économique à long terme ENV(73)10

(ii) Les indicateurs de l'environnement

(iii) Groupe mixte de politique sur  
l'élimination des déchets ENV(73)11

(iv) Rôle du Comité de l'Environnement à la lumière de la 1ère Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain ENV(73)12

(v) Grandes lignes des propositions du programme 1974 ENV(73)13

10. Autres questions

*heinz Bl.*  
11.2.73

Office fédéral de la protection  
de l'environnement

3003 Berne, janvier 1973

Procès-verbal

de la séance du 16 octobre 1972 du Groupe  
interdépartemental de coordination pour les questions  
internationales en matière d'environnement,  
salle de conférence de la Division de l'Agriculture,  
Laupenstrasse 25, Berne

Présents:

Messieurs P. Dumuid, Office fédéral de la protection de l'environnement, Berne (Président)  
M. Baltensperger, Subdivision de statistique économique du Bureau fédéral de statistique, Berne  
G. Bodmer, Section des Nations Unies et Organisations internationales du DPF, Berne  
B. Böhlen, sous-directeur à l'Office fédéral de la protection de l'environnement, Berne  
E. Bovay, Directeur de la Station de recherches de chimie agricole, Liebefeld-Berne  
A. Bühler, Division de la police du DFJP, Berne  
Th. Hunziker, Protection de la nature et du paysage de l'Inspection fédérale des forêts, Berne  
Ph. Lévy, Division du commerce du DFEP, Berne  
R. Madory, Division du commerce du DFEP, Berne  
M. Mayer, Droit des eaux et forces hydrauliques de l'Office de l'économie hydraulique  
Ch. Peter, Division de la science et de la recherche du DFI, Berne  
J.C. Rey, Division du commerce du DFEP, Berne  
G. Sallin, Division du commerce du DFEP, Berne  
E. Schurtenberger, DPF, Berne  
W. Wenger, Division du commerce du DFEP, Berne  
P. Wipfli, Délégation suisse près l'OCDE, Paris  
W. Zeller, Office fédéral de la protection de l'environnement, Berne

Excusés:

Messieurs R. Pedroli, Dir. suppl. à l'Office fédéral de la protection de l'environnement, Berne  
Chs. Emmenegger, Office de l'économie hydraulique, Berne  
Ch. Kellerhals, Délégué aux questions conjoncturelles du DFEP, Berne  
E. Bourgnon, Division des organisations internationales du DPF, Berne

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 19 juin 1972
2. Préparation de la réunion du Conseil de l'Europe (25 - 27 octobre) destinée à l'organisation de la conférence ministérielle de Vienne
3. Discussion sur la réunion de l'OCDE du 3 octobre 1972 concernant une consultation sur les PCB
4. Préparation de la réunion du Comité de l'environnement de l'OCDE des 9 et 10 novembre 1972
5. Projet de proposition au Conseil fédéral concernant l'institutionnalisation du Groupe interdépartemental de coordination pour les questions internationales d'environnement
6. Projet de directives aux délégués sièges dans les groupes de travail "environnement" des organisations internationales
7. Divers

1. Procès-verbal de la séance du 19 juin 1972

M. Lévy: Dans ce procès-verbal on fait référence à une annexe concernant des modifications du procès-verbal de la séance du 4 février 1972. Cette annexe fait défaut.

Le Président s'excuse; on joindra cette annexe au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui.

Il n'y a pas d'autres remarques et on passe à l'ordre du jour.

2. Préparation de la réunion du Conseil de l'Europe (25 - 27 octobre 1972) destinée à l'organisation de la conférence ministérielle de Vienne

Recommandation 659 (1972) de l'assemblée consultative du Conseil d'Europe relative à la politique de l'environnement en Europe

Le Président: En réponse à sa consultation du 9 août 1972 concernant la recommandation ci-dessus, l'Office fédéral de la protection de l'environnement a reçu les réponses des offices suivants :

Inspection fédérale des forêts;  
Division de la science et de la recherche;  
Division de la justice;  
Office fédéral de l'économie hydraulique;  
Division du commerce;  
Office de l'économie énergétique.

L'inspection des forêts est d'accord avec la proposition de soutenir l'agriculture dans le cadre de la protection de l'environnement mais a émis des réserves quant à l'affirmation qu'une croissance économique soutenue est nécessaire pour dégager les moyens permettant de lutter contre la dégradation de l'environnement.

La Division de la science et de la recherche remet en question le principe no IV qu'elle aimeraient voir modifié, tout spécialement en ce qui concerne l'électricité.

En ce qui concerne la réponse de la Division de la justice, ses remarques ne concernent pas des points spécifiques de la recommandation 659.

On peut se joindre en général aux remarques de la Division du commerce dont on trouvera photocopie en annexe 2.

M. Peter: Concernant le principe no IV, il s'agit d'une question de rédaction. Le texte anglais est plus proche de l'idée que le texte français.

Herr Madöry: Was das Verursacherprinzip anbelangt, so ist dies eine generelle Formel, die man kaum in jedem Einzelfall anwenden kann. Dazu braucht es zudem eine gewisse Uebergangszeit. Auf lange Sicht müsste man, wenn vom Prinzip abgewichen werden muss, dies begründen können.

Le Président: Pour ce qui est de la croissance économique, il y a une disparité entre l'opinion de la Division du commerce et celle de l'Inspection fédérale des forêts. La question se pose ainsi : Est-ce que la continuation de la croissance économique est désirable ou non ? Ce problème ne peut être discuté dans toute sa complexité dans cette séance.

Herr Hunziker: Wir haben nicht direkt erklärt, dass diese Konzeption (Wirtschaftswachstum) unrichtig sei, sondern wir haben unsere Bedenken geäussert, ob man derart zielsicher sagen kann, dass sie richtig sei. Hier besteht heute noch ein grosser Meinungsstreit bei Fachleuten und Gelehrten. Man könnte eventuell dem Europarat die unterschiedlichen Auffassungen bekannt geben.

Unter 4 a der Prinzipien spricht man von der industriellen Forschung, die gefördert werden muss, und von den Umweltschutzmassnahmen in technologischer Richtung. Man darf aber die ökologische Forschung nicht vergessen.

Herr Madöry: Bundesrat Tschudi hat an seiner Eröffnungsansprache anlässlich der Nuclex 72 soeben wesentliches zu diesem Thema aus-

geführt. Ein Verzicht auf weiteren ökonomischen Aufschwung würde schwere Spannungen sozialer Art rufen. Aber dieser Aufschwung solle vermehrt auf qualitative Aspekte ausgerichtet sein. Das ist sicher die Richtung, die einzuschlagen ist.

Herr Böhlen: Die Primärursachen der Umweltveränderung liegen unzweifelhaft im Wachstum sowohl der Bevölkerung wie der Wirtschaft. Anderseits dürfte es heute noch schwierig sein, mit dem derzeitigen Wissen konkrete Massnahmen zu formulieren und mit einem Wachstumsstop das Richtige zu erreichen. Wahrscheinlich wird man sich im Moment damit begnügen müssen, Sekundärursachen zu bekämpfen. Raumplanung und Umweltschutz müssen einander berücksichtigen. Es muss sich zuerst zeigen, wo die Prioritäten anzusetzen sind (Gesamtverkehrskonzeption etc.).

Herr Zeller: Es gibt im Dokument 659 einige Punkte, wo der Umweltschutz zu eng gefasst ist. Es wird meistens nur von "pollution" gesprochen, während vom Schutz der Natur zu wenig gesprochen wird. Man darf nicht nur von Umweltqualität sprechen, sondern man muss auch die Quantität ansehen.

Herr Schurtenberger: Was den Posten eines Hochkommissärs anbetrifft, so sollte dieser Posten erst am Ende der Harmonisierung geschaffen werden, sozusagen zur Krönung der Politik auf dem Gebiet des Umweltschutzes.

Herr Wipfli: Es stellt sich auch ein Koordinationsproblem OECD - Europarat. Schweizerischerseits scheint ein Missverständnis vorzuliegen; man dachte, es würde eine eigentliche Kommission bestellt, die damit beauftragt wäre, die Arbeiten der beiden Organisationen (OECD und Europarat) aufeinander vermehrt abzustimmen. Im OECD-Sekretariat hatte man keine Kenntnis von der ganzen Angelegenheit, es sind dort keine entsprechenden Vorbereitungen getroffen worden. Das Einzige, was in Aussicht steht, ist ein Vortrag des Generalsekretärs der OECD in Strassburg über die Tätigkeit der OECD in der Umweltfrage. Ueber die Absichten innerhalb des Europarates ist dem Sprechenden nichts bekannt.

Herr Schurtenberger: Ich war erstaunt zu vernehmen, dass zwischen den genannten Organisationen bereits irgendwie eine gute Zusammenarbeit bestehe. Die Sache scheint bis jetzt nicht ganz zu spielen.

Vor ca. 6 Monaten erkundigte sich der Europarat bei der OECD, ob letztere etwas zu unternehmen beabsichtigt, um die Zusammenarbeit in Gang zu bringen.

Das Sekretariat der OECD scheint nun kürzlich einen Katalog derjenigen internationalen Organisationen aufgestellt zu haben, die für die Zusammenarbeit in Frage kommen. An Hand des Kataloges sollen dann die einzelnen Organisationen bestimmt werden, die für eine Zusammenarbeit in Frage kommen. Bis jetzt ist aber noch nichts beschlossen worden.

Herr Lévy: Ein Koordinationsorgan OECD/Europarat besteht seit längerer Zeit. Die Zusammenarbeit zwischen den beiden Organisationen könnte zweifellos noch intensiviert werden.

### 3. Discussion sur la séance de l'OCDE du 3 octobre 1972 concernant une consultation sur les PCB

M. Bovay est en principe d'accord avec le rapport de M. Meyer, Section des toxiques du Service fédéral de l'hygiène publique du Département fédéral de l'Intérieur. Le PCB n'est pas fabriqué en Suisse, mais est importé. Ce produit est utilisé en Suisse par l'industrie. L'emploi dans l'artisanat est interdit. Il est proposé d'effectuer un contrôle à la production. La Suisse pourrait effectuer un contrôle à l'importation.

Herr Wipfli hat an dieser Sitzung vom 3. Oktober 1972 zusammen mit Herrn Meyer teilgenommen. Das Ergebnis der Sitzung war eine Resolution von 5 Punkten, die bereits bekannt gegeben wurde. Im übrigen geht aus der Beilage I zum "Projet d'ordre du jour" pour la 6ème session, Seite 3, Punkt 3 (i) hervor, dass das Sekretariat beabsichtigt, die auf dem Gebiet des PCB geplanten Aktionen dem Ko-

mitee nur mündlich vorzutragen und von ihm eine Blankovollmacht für das weitere Vorgehen zu erhalten versucht.

Das Sekretariat möchte die Schlussfolgerungen des Groupe ad hoc zunächst dem Groupe sectoriel sur la présence non délibérée de produits chimiques vorlegen und sie alsdann dem Rat direkt zustellen. Dies ist aber nicht der normale Weg und man frägt sich, ob in diesem Falle eine Ausnahme zu machen ist.

M. Lévy relève également que le sous-groupe devrait transmettre ses conclusions au Groupe sectoriel sur la présence non délibérée de produits chimiques dans l'environnement et que c'est à celui-ci de les faire siennes et de les communiquer au Comité de l'environnement.

M. Bovay partage cet avis.

4. Préparation de la réunion du Comité de l'environnement de l'OECD des 9 et 10 novembre 1972

(Projet d'ordre du jour pour la 6ème session)

Point 5 "Aspects économiques des politiques de l'environnement"

(i) : "Proposition de la Commission du Comité, relative à la mise en vigueur des "Principes directeurs".

M. Sallin fait brièvement rapport sur la réunion de la Commission susmentionnée qui a eu lieu les 12 et 13 octobre. Cette réunion avait pour but d'examiner une proposition du Secrétariat en vue d'élaborer un mécanisme destiné à surveiller la mise en oeuvre des "principes directeurs". Il a été décidé de charger le Secrétariat de soumettre à la 6ème session du Comité de l'environnement le projet de création d'un Groupe de travail ayant pour mission :

- 1) de clarifier le sens et la portée des "principes directeurs" sur la base d'études de cas concrets, d'enquêtes, etc.

- 2) de constituer un forum par la discussion des problèmes soulevés par l'application des "principes directeurs" (sur appel du Secrétaire général ou d'un ou plusieurs pays).

Le Groupe serait créé pour un an. Certains pays demandèrent que le Comité de l'environnement ait le choix : création d'un Groupe ou attribution des tâches 1) et 2) au Sous-Comité d'experts économiques.

M. Lévy: Certains pays dont la France ont proposé que ce travail soit fait par le sous-comité d'experts économiques, mais celui-ci est déjà surchargé de travail et l'on ne voit pas bien comment il pourrait s'acquitter de cette nouvelle tâche. Du point de vue suisse, il est peut-être préférable de créer un groupe spécial.

Herr Baltensperger ist ebenfalls der Ansicht, dass das wirtschaftliche Unterkomitee bereits ausgelastet ist durch die Bearbeitung der Fragen der grenzüberschreitenden Luftverunreinigungen.

M. Bovay partage complètement l'avis de la Division du commerce, c'est-à-dire qu'il est nécessaire de créer un groupe spécial pour l'étude des principes directeurs.

---

Point 5 (ii): "Conséquences politiques éventuelles résultant des données relatives aux coûts de la lutte contre la pollution".

---

M. Lévy fait remarquer que les chiffres fournis par la Suisse concernant le coût de la lutte contre la pollution dans le document ENV (72) 13 devraient être réexaminés car ils paraissent trop bas.

---

Point 5 (iv): "Coopération internationale en matière de normes; Note de la Délégation des Pays-Bas"

---

Herr Böhlen: Im März 1971 hat England ein Memorandum über eine Diskussion der Wünschbarkeit von einheitlichen Umweltstandards vorgelegt und die Holländer haben ein Diskussionspapier für die

nächste Sitzung vorbereitet. Darin sind zu viele tiefgehende Gesichtspunkte enthalten, die wohl kaum umfassend zur Diskussion gelangen werden.

Solche Normen sollte man grundsätzlich akzeptieren. Es geht dabei um wirtschaftliche Aspekte, Handelshemmnisse, Wettbewerbsverzerrungen, Folge von Kosten bei grenzüberschreitenden Verschmutzungerscheinungen, nationalen Prioritäten. Dabei müssen auch nationale Aspekte berücksichtigt werden (demografische Entwicklungen, bereits vorhandene Umweltsbelastungen und eventuell ganz spezielle meteorologische Bedingungen, die für die Schweiz in Betracht fallen). Es wird unterschieden zwischen Produkte-Standards, Apparate-Standards und Umwelt-Qualitätsnormen und Emissions-Standards, d.h. die Begrenzung des Auswurfes von Schadstoffen.

Die Konzepte, wie diese Normen angewendet werden sollen, differieren. Einzelne Länder haben überhaupt noch keine Konzepte.

Über die Umwelt-Qualitätsnormen weiß man heute noch sehr wenig, besonders über die Langzeitauswirkung. Wenn man Umweltschutzmassnahmen ergreifen will, muss man immer wieder auf die Quelle zurückgreifen, d.h. wer tut was, wie und wo, wenn eine Norm überschritten ist. Alsdann muss untersucht werden, wer, was und wo etwas zu unternehmen ist, damit der Zustand verbessert wird.

Für eine Harmonisierung müssen verschiedene Anforderungen erfüllt sein. Die Frage stellt sich, welche Normen akzeptiert werden müssen, d.h. ob die schwächsten oder die strengsten.

Die Fachstellen sind der Ansicht, dass die strengsten Normen akzeptiert werden müssen, dies auch in Anlehnung an eine Meinung eines Ausschusses der EWG. Trotzdem müssen bei einer Harmonisierung auch die nationalen und regionalen Anforderungen berücksichtigt werden, wie z.B. die meteorologischen Aspekte (die Schweiz ist gegenüber andern Ländern windarm, woraus sich besondere Probleme ergeben). Auch die Raumplanungs- und Wachstumsprobleme spielen eine Rolle.

In der Schweiz hat man bis jetzt bei der Behebung der Umweltbelastung immer vom Prinzip des Standes der Technik und der wirtschaftlichen Tragbarkeit gesprochen. An sich hat dieses Konzept gewisse Mängel, indem der Stand der Technik keine Zielsetzungen beinhaltet. Hier muss eine Zielsetzung geschaffen werden, was innerhalb einer gewissen Frist zu tun ist. Bei einer Harmonisierung müsste auch diesen Faktoren Rechnung getragen werden. Man müsste sich schlüssig werden, welche Konzepte zur Anwendung gelangen sollen und dann müsste die Harmonisierung verschiedener Standards auf Grund der Konzepte diskutiert werden.

Herr Madöry glaubt, dass es die Produkte-Standards sind, die für die Harmonisierung zu akzeptieren sind. Es gibt aber Grenzen, wo die Harmonisierung nicht mehr sinnvoll wäre, z.B. Fabrikationsanforderungen in verschiedenen Ländern.

Herr Lévy: Wie beim Verursacherprinzip drängt sich auch bei der Harmonisierung eine differenzierte Betrachtungsweise auf. Die Schweiz sollte sich grundsätzlich zum Ziel der internationalen Harmonisierung bekennen.

Herr Böhnen: Eventuell kann für die Schweiz schon frühzeitig ein Konzept fertig erstellt werden, wobei auf die Grundsätze zur Beurteilung lufthygienischer Probleme der Eidg. Kommission für Lufthygiene hingewiesen werden kann. Dort sind Grundsätze festgelegt, die ein Konzept für Massnahmen nach sich ziehen. Solche Grundsätze dürften in den meisten Ländern noch gar nicht vorhanden sein.

Herr Wipfli: Die Holländer finden, dass sich die OCDE allzu stark mit den rein ökonomischen Aspekten des Umweltschutzes befasst, und sie wünschen, dass den anderen Aspekten wieder vermehrte Beachtung geschenkt wird. Die rein ökonomische Betrachtungsweise kann ihres Erachtens nicht zu langfristig befriedigenden Lösungen führen. Die holländische Initiative bezweckt eine Ausweitung der Optik.

M. Lévy trouve que les spécialistes devraient se pencher sur le problème de savoir quelle organisation internationale serait mieux

à même de traiter les problèmes scientifiques que l'OCDE, dont le rôle est plutôt économique.

Point 7: "Problèmes énergétiques à long terme et questions connexes"

Herr Wipfli: Diese Probleme bilden Gegenstand einer Studie des Sekretariates. Auf Grund der Aussprachen, die im Comité exécutif darüber stattfinden, werden in einem neuen Ratsbeschluss die organisatorischen Massnahmen getroffen werden.

Point 8: "Environnement urbain - Rapport du groupe ad hoc sur les véhicules à moteur"

Herr Bühler: Darüber wurde ein Bericht von über 100 Seiten abgefasst. In Kapitel I ist eine Zusammenfassung der übrigen Kapitel enthalten. Kapitel 6 behandelt z.B. die Herabsetzung des Blei gehaltes im Benzin. Folgende Schlussfolgerungen wurden gezogen :

- 1) Es müssen einheitliche Messmethoden geschaffen werden
- 2) Die Messungen müssen gegenseitig, d.h. zwischen den Ländern anerkannt werden
- 3) Das Problem der Konsequenzen bei der Bleireduktion im Benzin muss behandelt werden, auch in Bezug auf den internationalen Verkehr und Handel.

Der Bericht wird in einer der nächsten Sitzungen des Comité de l'environnement behandelt.

Punkt 9: "Conclusions de la réunion exploratoire sur les documents contenant des critères et rôle proposé au Comité de l'environnement"

Herr Wipfli: Das Kernproblem sind hier die wissenschaftlichen Er hebungen bzw. zuverlässige wissenschaftliche Daten auf dem Gebiet des Umweltschutzes. Bezuglich der Frage entsprechender Arbeiten

war das Umweltschutzkomitee eher negativ eingestellt; es gab der Angelegenheit jedenfalls keine Priorität. Schweizerischerseits sollte man sich darüber klar werden, was auf diesem Gebiet zu unternehmen ist; Herrn Flubacher wurde vorgeschlagen, dass anlässlich einer Koordinationssitzung Ende Oktober 1972 die Angelegenheit besprochen wird.

Herr Böhnen: Auf wissenschaftlichem Gebiet besteht eine schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Umweltforschung, in welcher die Hochschulen eingeschlossen sind, und man wird Erhebungen darüber durchführen, was auf dem Gebiet der Umwelt bei den Hochschulen, in der Industrie usw. in der Schweiz erforscht wird und wie es mit der Koordination mit dem Ausland steht.

An dieser Stelle kann auch bekannt gegeben werden, dass im Rahmen der neuen Gesetzgebung über den Umweltschutz das Umweltschutzamt den Entwurf zu einem Konzept ausgearbeitet hat. Dabei stellt sich die Frage, von welcher Seite eine Mitarbeit bei der Erarbeitung der vielen fehlenden Entscheidungsgrundlagen erwartet werden kann, weil bestimmte Erkenntnisse nicht vorhanden sind.

##### 5. Projet de proposition au Conseil fédéral concernant l'institutionnalisation du Groupe interdépartemental de coordination pour les questions internationales d'environnement

Après une assez longue discussion concernant :

- l'opportunité d'une décision du Conseil fédéral au sujet de l'institutionnalisation du Groupe,
- la composition du Groupe,
- son rôle,

les décisions suivantes ont été prises :

- il ne sera pas, pour l'instant, fait de proposition au Conseil fédéral,

- la composition du Groupe ne change pas, avec cette exception que le Délégué à l'aménagement du territoire sera prié d'en faire partie.

Le Groupe est donc composé des membres suivants :

Département politique fédéral, Division des organisations internationales,

Inspection fédérale des forêts, Section de la protection de la nature et du paysage,

Service fédéral de l'hygiène publique,

Bureau fédéral de statistiques,

Office fédéral de la protection de l'environnement (présidence),

Division de la science et de la recherche,

Division de la police,

Division du commerce du DFEP,

Station de recherches de chimie agricole, 3097 Liebefeld,

Bureau du Délégué aux questions conjoncturelles,

Office fédéral de l'économie hydraulique,

Délégation suisse près l'OCDE,

Représentation suisse auprès du Conseil de l'Europe,

éventuellement:

Délégué à l'aménagement du territoire.

Tâches du Groupe :

- 1) Discussion des points de vue à défendre par les délégations suisses au sein des organisations internationales et de leurs groupes de travail traitant de problèmes d'environnement
- 2) Information à l'intention des délégués aux réunions internationales concernant l'environnement
- 3) Etablissement de propositions en vue de la désignation des délégués suisses aux réunions internationales concernant l'environnement
- 4) Désignation des "chef de files" responsables d'un groupe de délégués travaillant dans le cadre d'un même secteur de problèmes.

6. Projet de directives aux délégués suisses dans les groupes de travail "environnement" des organisations internationales

Les directives ECE et OCDE déjà existantes restent valables. Si nécessaire, après rencontre entre la Division des organisations internationales, la Division de la science et de la recherche, l'Office fédéral de la protection de l'environnement et la Division du commerce, des prescriptions spéciales pourront être édictées.

7. Divers

Après que le Président eût mentionné que la Division du commerce s'opposait à une diffusion assez large du rapport de la Délégation, M. Madöry donne les raisons d'une telle attitude.

M. Bovay signale que la prochaine séance du Groupe sectoriel sur la présence non-délibérée de composés chimiques dans l'environnement aura lieu à fin novembre 1972. Il faudrait y désigner un délégué en remplacement de M. Trivelli, actuellement malade.

M. Lévy propose que le groupe interdépartemental s'adresse au Service de l'hygiène publique, lui demandant de désigner un remplaçant de M. Trivelli qui prendra d'ailleurs sa retraite à la fin de l'année. Le Groupe fera sienne la proposition de cet office.

Fin de la séance : 17.50 h.

Berne, le 3 novembre 1972

LM/pa